

4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63

@ 80@unsa-education.org

## **DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CDEN DU 2 JUILLET 2020**

Madame la Préfète,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Mesdames, Messieurs,

La phase aiguë de la crise sanitaire semble passée et nous espérons que n'aurons pas à affronter un deuxième épisode équivalent. Il est l'heure de tirer de premières leçons.

D'abord, il faut redire avec force que les personnels de l'Éducation, la Recherche et la Culture ont été au rendez-vous de la crise comme l'ensemble des agents publics qui ont répondu présent pour assurer la continuité essentielle du service public.

Mais les personnels se sont souvent sentis oubliés, délaissés, incompris. Ils ont fait face à des injonctions contradictoires et se sont bien trop souvent retrouvés dans des situations particulièrement inconfortables vis-à-vis du public ou vis-à-vis d'une hiérarchie parfois elle-même en situation intenable.

Au niveau de l'éducation nationale, la gestion de l'information sur les décisions aux collègues de terrain dans les différentes étapes du déconfinement en a été l'exemple le plus frappant. L'imbroglio invraisemblable autour de la reprise du 22 juin en a été l'apogée. Les décalages entre les annonces et la réalité les a trop souvent mis en porte-à faux.

L'amertume et la colère en ont rajouté à l'épuisement d'une période de crise sanitaire inédite.

Nos collègues sont des professionnels de l'éducation. Quel que soit leur métier, ils sont là, au rendez-vous pour la jeunesse et pour une politique éducative qui agisse sur les inégalités.

Mais ils attendent aujourd'hui de la reconnaissance et du respect. Ils veulent pouvoir être reconnus comme des professionnels, bénéficier d'une politique de ressources humaines qui viennent prendre en compte leur réalité et leurs aspirations. Ils veulent un accompagnement plus fort et des réponses plus rapides sur les questions de carrière, de formation, de Qualité de Vie et de santé au Travail. Ils veulent être revalorisés.

La balle est dans le camp du gouvernement, qui ne peut comme actuellement reprendre l'application de la transformation de la fonction publique sans tenir compte de la crise et de ces besoins exprimés par nos collègues.

Comble de l'absence de considération des personnels, le gouvernement projette de réduire à nouveau les droits des agents en réduisant le nombre de jours de garde d'enfants malades dans les circonstances sanitaires que nous connaissons.

Pour la première année, toutes les opérations de mutations se sont déroulées sans que les Commissions administratives paritaires (CAP) ne soient consultées et sans que les représentants des personnels ne soient associés.

L'an prochain, ce sera au tour des déroulements de carrière (avancement, promotions, liste d'aptitude) de connaître le même sort.

Tous les corps concernés (enseignants, personnels de direction, personnels administratifs...) ont exprimé leur mécontentement : opacité voire non-respect des règles, absence d'informations pour comprendre et vérifier, indisponibilité de l'employeur pour leur répondre... Les personnels se retrouvent isolés face à l'absence de transparence de cette nouvelle gestion.

La loi de transformation de la Fonction publique d'août 2019 ne nous permet plus d'assurer un suivi et d'une vérification des opérations de gestion de nos mutations et de nos carrières.

A l'UNSA Éducation, nous réaffirmons notre attachement aux organismes consultatifs qui permettent à la profession de participer à l'organisation des services publics.

Nous exigeons le retour de l'examen des mutations et des carrières avec les représentants du personnel ; le droit de rediscuter et revoir chaque année les lignes directrices de gestion, ces textes qui définissent désormais les règles de mutation et de déroulement de carrière ; l'accès à toutes les informations nécessaires à la vérification de nos situations et à la garantie d'équité.

Pour l'UNSA Education, ce recul des droits est inacceptable. Il l'est d'autant plus que le contexte de crise sanitaire est toujours d'actualité.

Les dégradations sanitaires et sociales qui ont eu lieu durant la période et qui seront malheureusement une réalité aussi à la rentrée justifient avant toute chose que les actions des médecins, des infirmier.es, des psychologues et des assistant.es de service social soient renforcées. Nous demandons également que le plan d'investissement intègre les questions de bâti scolaire et d'équipement (notamment sanitaires, lavabos...), la crise ayant révélé des manques criants et inacceptables de ce point de vue.

La période de crise a révélé et creusé les inégalités scolaires et sociales. Les équipes doivent avoir les moyens d'y faire face et de les prendre en charge.

A l'UNSA EDUCATION, nous voulons des agents reconnus et respectés pour un service public de qualité.

Pour nous, la qualité du dialogue social est une preuve de cette reconnaissance et de ce respect. L'urgence et la tension permanentes qui ont caractérisé ces dernières semaines n'ont pas permis que ce dialogue s'instaure sereinement. La faute incombe moins à une hiérarchie qu'à un ministère incapable d'anticiper des annonces médiatiques impromptues.

L'UNSA Education souhaite aussi mettre en avant particulièrement l'engagement des directrices et directeurs qui encore une fois auront été au rendez-vous pendant la crise. La proposition de loi d'origine parlementaire « créant la fonction de directeur » d'école a été adoptée par l'Assemblée nationale le 24 juin. Ce texte porté par le groupe des députés majoritaires se veut une première réponse aux besoins des directrices et directeurs d'école qui attendent depuis longtemps de légitimes améliorations de leurs conditions d'exercice et de carrière. Cette proposition de loi a suscité beaucoup d'attentes or, à ce stade du cheminement parlementaire, elle renvoie surtout au gouvernement la charge de décider de mesures concrètes.

Le SE-Unsa met en garde face au risque de déception des directrices et directeurs qui se transformera inmanquablement en une colère que des mots, même gravés dans la loi, ne suffiront pas apaiser. Si l'épuisement s'est dangereusement accru avec la crise sanitaire, il était déjà bien présent avant. L'urgence à améliorer la situation ne disparaîtra pas avec les vacances.

Concernant l'ordre du jour de ce CDEN, un mot d'abord sur les rythmes scolaires. Les dérogations à la loi définissant le rythme scolaire à l'école primaire sur 5 jours sont accordées pour 3 ans. De ce fait, les demandes des collectivités en accord avec les conseils d'école devaient être reformulées cette année pour les écoles ayant refonctionné à 4 jours dès 2017. Sans surprise, c'est l'intégralité des écoles de la Somme qui demeureront sous régime dérogatoire à la rentrée prochaine. Au-delà du fait que cela interroge la notion même de dérogation, pour l'UNSA Education, cette mise entre parenthèses de la question des rythmes scolaires par le Ministre est d'autant plus regrettable qu'il n'existe aujourd'hui plus de débats de fond sur le sujet. Les annonces autour de la pérennisation des 2S-2C suscitent en effet beaucoup d'inquiétudes, notamment au sein des collectivités les plus rurales.

Concernant la carte scolaire, les mesures que vous envisagez dans le 1er degré ne peuvent qu'interpeller. Faute de moyens, vous prévoyez en effet de fermer 4 postes de brigade pour permettre 4 ouvertures de classes justifiées par des prévisions d'effectifs avec des moyennes supérieures à 27 élèves par classe. Malgré tout, l'UNSA Education vous présentera d'autres situations pour lesquelles une ouverture de classe serait exigée. Un mot également sur la liste des écoles en vigilance que vous nous présentez. Nous notons que certaines situations présentent des moyennes faibles, et tenons à saluer le fait que vous ne prévoyiez pas pour autant de mesure pour celles-ci. En effet, envisager une fermeture de classe aussi tardivement et dans le contexte actuel serait un très mauvais signal envoyé dans les écoles concernées.

Concernant le second degré, le document évoquant les situations en vigilance suite aux résultats Affelnet à l'entrée en 6ème nous a étonné. En effet, des collèges enregistrent de grands écarts entre leur situation présentée en janvier lors de la répartition des DHG, et aujourd'hui. Certains avaient même accusé une perte conséquente d'heures : à titre d'exemple, le collège de Friville-Escarbotin avait perdu 25 heures en début d'année, et finalement on constate que son accueil en 6e a été sous-estimé.

Il semble évident que ces vigilances appellent de futurs ajustements. L'UNSA Education s'inquiète de ces mesures tardives alors que la fin de l'année scolaire est proche. Les chiffres d'entrées en 6e peuvent-ils encore être modifiés ? Certains collèges vont-ils apprendre au moment des grandes vacances la fermeture d'une de leur division ?

Tout comme l'annonce d'une fermeture de classe dans une école nous paraît d'autant plus inappropriée dans le contexte actuel, l'annonce d'un retrait de moyen entraînant une fermeture de division dans un collège est de notre point de vue totalement inenvisageable.

Enfin, l'UNSA Education souhaite connaître les modalités selon lesquelles les travaux de la commission de sectorisation des collèges de la Somme pourront reprendre.

Tamimount ZANZAN, Maxime PARUCH,  
David REBIERE, Laurence PLOUVIEZ.